

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.192

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 novembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme GACHET-BARRIÈRE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : REMISE GRACIEUSE DES PENALITÉS DE RETARD DE PAIEMENT RELATIVE À
LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

Par un courrier en date du 28 juillet 2022, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente-Maritime a demandé une remise gracieuse des pénalités de retard d'un montant de 563,00 euros, relative au paiement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) par Monsieur AZIZI ALAOUI Abdelouahed.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement vis-à-vis de cette remise gracieuse de pénalités et d'en informer les services de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu l'article L251A du livre des procédures fiscales,
- Vu le courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente-Maritime du 28 juillet 2022,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'accorder une remise gracieuse des pénalités de retard de paiement concernant la Taxe Locale d'Équipement due par Monsieur AZIZI ALAOUI Abdelouahed pour un montant de 563,00 euros, conformément à la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente-Maritime,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 décembre 2022

Le Maire,



Patrick MARENCO

La secrétaire de séance,



Dominique BERGEROT